

**Par dépôt électronique et poste**

Le 8 décembre 2011

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») (R-3768-2011)  
Notre dossier: R000318

---

Chère consœur,

Selon le calendrier d'audience du dossier décrit en rubrique, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») et dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») doit déposer son argumentation le 8 décembre 2011 à 12h00.

Malgré nos efforts, en raison notamment des demandes de renseignements supplémentaires qui ont exigé un travail accru dans le même délai ainsi qu'un calendrier réglementaire chargé, l'argumentation écrite ne pourra être produite ce jour.

Le Transporteur et le Distributeur prient donc la Régie de leur accorder un délai supplémentaire et de permettre le dépôt de l'argumentation écrite le 13 décembre 2011 à 16h00 au plus tard.

Avec égards, cette demande n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement de l'audience et nous prions la Régie de l'accepter.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)